

Brookfield Private Equity Fund (Canada)

Vue d'ensemble des investissements

Brookfield Private Equity Fund (Canada) (le « Fonds ») est une fiducie de placement constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario, offrant aux investisseurs un accès à la plateforme mondiale de capital-investissement de Brookfield. Le Fonds entend investir principalement dans des entreprises fournissant des produits et services essentiels, dans lesquelles il estime pouvoir mettre à profit ses décennies d'expérience opérationnelle, sa stratégie axée sur la création de valeur et son écosystème mondial afin de stimuler la croissance et d'accroître la valeur. Fort de sa plateforme multi-actifs de 1 000 milliards de dollars américains¹, Brookfield cherche à tirer parti d'opportunités pour lesquelles son expertise et son avantage informationnel lui procurent des perspectives différenciées. Sous la houlette d'une équipe intégrée mêlant professionnels de l'investissement et professionnels dans les sociétés en portefeuille, le Fonds entend appliquer une approche concrète en vue de positionner les sociétés en portefeuille sur la voie d'une croissance durable à long terme, dans le but de générer des résultats attractifs pour les investisseurs à travers les différents cycles de marché. Pour en savoir plus sur le Fonds, veuillez consulter la Notice d'offre du Fonds.

Statistiques du portefeuille

Date de lancement	1 ^{er} novembre 2025
Valeur totale des actifs ²	879,4 millions d'USD
Valeur liquidative ³	816,6 millions d'USD
Effet de levier ⁴	8 %
Nombre de placements ⁵	11

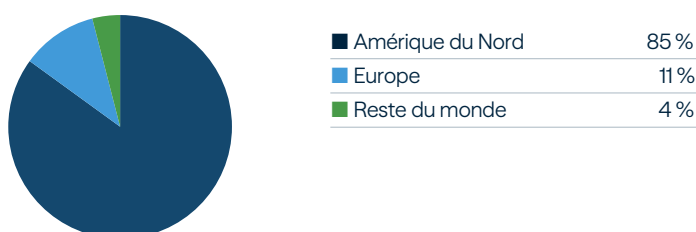
Type d'investissement⁶



Secteur⁶



Région⁶



Historique de performance (% net de frais)

Série de Parts	Date de lancement	VL/Part	Rendements totaux ⁷		
			Depuis le début de l'exercice	Sur 1 an	Depuis le lancement
Parts de Série A (CAD)*	1 ^{er} novembre 2025	26,57 CAD	6,02 %	-	6,29 %
Parts de Série F (CAD)	1 ^{er} novembre 2025	26,69 CAD	6,31 %	-	6,78 %
Parts de Série A (USD)*	1 ^{er} novembre 2025	26,87 USD	4,61 %	-	7,49 %
Parts de Série F (USD)	1 ^{er} novembre 2025	27,00 USD	4,89 %	-	7,98 %

* Comprend la commission de suivi.

Les données de performance indiquées représentent des performances passées; elles ne garantissent pas les résultats futurs. Le rendement et la juste valeur d'un investissement peuvent fluctuer, ce qui signifie que la valeur des parts d'un investisseur, au moment de leur rachat, peut être supérieure ou inférieure à leur coût initial. La performance actuelle du Fonds peut être inférieure ou supérieure à la performance indiquée. Les performances sur plus d'un an sont présentées sur une base annualisée. Les notes finales commencent à la page 4.

Atout différenciant de Brookfield⁸

155 milliards d'USD
D'ASG EN CAPITAL-INVESTISSEMENT

150
PROFESSIONNELS DE
L'INVESTISSEMENT

137 000
EMPLOYÉS AFFECTÉS À DES
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Plus de 25
ANNÉES
D'EXPÉRIENCE

RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS DE L'INVESTISSEMENT | À DES FINS DE DISCUSSION UNIQUEMENT | NON DESTINÉ À LA DISTRIBUTION AU GRAND PUBLIC.

Brookfield Private Equity Fund (Canada)

Rendements totaux mensuels (% net de frais)

		Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Depuis le début de l'exercice
Parts de Série A (CAD)*	2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,23 %	-0,96 %	0,25 %
	2026	0,26 %	1,06 %	4,63 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,02 %
Parts de Série F (CAD)	2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,32 %	-0,87 %	0,44 %
	2026	0,36 %	1,14 %	4,73 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,31 %
Parts de Série A (USD)*	2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,88 %	0,85 %	2,75 %
	2026	1,05 %	0,90 %	2,60 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,61 %
Parts de Série F (USD)	2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,98 %	0,95 %	2,95 %
	2026	1,15 %	0,98 %	2,69 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,89 %

* Comprend la commission de suivi.

Principales participationsⁱ

Investissement ⁱⁱ	Type d'investissement	Secteur	Région	Date d'investissement ⁱⁱⁱ
Scientific Games	Investissements de contrôle	Services aux entreprises	Amérique du Nord	Juillet 2025
Nielsen	Investissements structurés	Services aux entreprises	Amérique du Nord	Juillet 2025
DexKo	Investissements de contrôle	Industrie	Amérique du Nord	Juillet 2025
CDK Global	Investissements de contrôle	Services aux entreprises	Amérique du Nord	Juillet 2025
Cupa	Investissements de contrôle	Industrie	Europe	Juillet 2025
BrandSafway	Investissements de contrôle	Services aux entreprises	Amérique du Nord	Juillet 2025
Cherry Coatings	Investissements structurés	Services aux entreprises	Amérique du Nord	Mars 2026
Lightspeed	Investissements de contrôle	Services aux entreprises	Amérique du Nord	Juillet 2025
Luna Group	Investissements structurés	Services aux entreprises	Europe	Mars 2026
GEMS Education	Investissements structurés	Services aux entreprises	Reste du monde	Juillet 2025

i. Les principales participations représentent les 10 principales participations du Fonds en termes de valeur d'actifs totale au 31 mars 2026.

ii. Les principales participations constituent les actifs sous-jacents qui déterminent l'exposition économique du Fonds. Le Fonds peut détenir ces investissements indirectement par l'entremise de co-entreprises, de sociétés de *holding* et/ou d'autres entités *ad hoc* spécialement constituées à cette fin.

iii. Le Fonds a débuté ses opérations et activités d'investissement en juillet 2025, période au cours de laquelle des investissements initiaux ont été apportés au Fonds par des entités affiliées aux sponsors en échange de parts de Catégorie B-1 du Fonds. Les premières souscriptions d'investisseurs tiers ont été acceptées le 1^{er} novembre 2025. Consultez la Notice d'offre du Fonds pour de plus amples informations.

Les participations sont susceptibles d'être modifiées. La référence à des participations spécifiques ne constitue ni une recommandation ni une incitation à acheter, vendre ou détenir un titre ou une position donn(e). Les participations mentionnées et décrites représentent les principales participations du portefeuille au 31 mars 2026 et ne représentent pas l'ensemble des titres ou positions achetés, vendus ou recommandés pour les comptes des clients. Le lecteur ne doit pas supposer qu'un investissement dans les participations mentionnées a été ou sera rentable.

Brookfield Private Equity Fund (Canada)

Modalités d'un investissement dans le Fonds Brookfield Private Equity Fund (Canada)⁹

Structure	Fiducie de placement constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario.
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement du Fonds est de générer une appréciation du capital à long terme.
Structure d'investissement¹⁰	Le Fonds est un « fonds nourricier » au sein d'une structure dite « maître-nourricier » investissant la quasi-totalité de ses actifs dans Brookfield Oaktree Wealth Solutions Alternative Funds S.A. SICAV-UCI Part II — Brookfield Private Equity Fund (« SICAV ») (ci-après le « Fonds sous-jacent »).
Investissement minimum/Souscriptions ultérieures	25 000 CAD/USD. 1 000 CAD/USD de souscriptions ultérieures.
Gestionnaire/Gestionnaire d'investissement	Brookfield PublicSecurities Group, LLC agit en qualité de gestionnaire du Fonds (le « Gestionnaire »). Brookfield Asset Management Private Institutional Capital Adviser (Private Equity), L.P. a été désigné gestionnaire d'investissement du Fonds sous-jacent (le « Gestionnaire d'investissement »).
Admissibilité	Les régimes agréés tels que les REER, les FERR, les RPDB, les CELIAPP, les REEE, les REEI et les CELI (chacune constituant une « Fiducie régie par un régime enregistré » et, collectivement, les « Fiducies de régime ») sont habilités à investir dans les Parts.
Fréquence de calcul de la VL¹¹	Mensuelle.
Souscriptions¹²	Mensuellement le premier jour civil de chaque mois (ci-après la « Date de souscription ») (sur la base de la valeur liquidative par Part de la Série concernée telle que calculée la veille), sous réserve que l'ordre de souscription soit reçu par le Fonds au moins huit jours ouvrables avant la Date de souscription applicable.
Distributions	Aucune distribution périodique n'est prévue.
Liquidité¹³	Trimestrielle. Le paiement du prix de rachat par le Fonds s'effectue généralement en espèces, mais peut également se faire par l'émission d'un billet à ordre non garanti et portant intérêt (un « Billet à ordre de rachat »). Les Billets à ordre de rachat seront illiquides et ne constitueront pas des investissements admissibles pour les Fiducies régies par un régime enregistré. Le règlement par le Fonds du prix de rachat en espèces est soumis à la limite trimestrielle de rachat en espèces, équivalente à 5 % des actions en circulation du Fonds sous-jacent (calculée soit en fonction du nombre d'actions du Fonds sous-jacent, soit selon la VL cumulée des actions du Fonds sous-jacent).
Commission de gestion du Fonds maître¹⁴	1,25 % de la VL par an pour les parts de Série A et les parts de Série F, sous réserve d'une exonération de frais pendant les 12 premiers mois suivant la première levée de capitaux.
Allocation de la participation à la performance¹⁵	12,5 % du rendement total, sous réserve d'un seuil annuel de 5,0 % et d'un seuil de rendement (<i>High Water Mark</i> , ou seuil de référence) avec un rattrapage de 100 %. Cette affectation est mesurée annuellement, attribuée ou versée trimestriellement et cumulée mensuellement.
Honoraires de gestion administrative¹⁶	Parts de Série A : 0,05 % de la VL par an, versés mensuellement, plus une commission de suivi annuelle pouvant atteindre 1,00 % de la VL. La commission de suivi est payable aux courtiers inscrits. Parts de Série F : 0,05 % de la VL par an, versés mensuellement.
Contribution volontaire en espèces	Brookfield a accepté de verser au Fonds une contribution volontaire en espèces, égale à 1,0 % du montant total des souscriptions des parts de Série A et des parts de Série F réalisées entre le 1 ^{er} novembre 2025 et le 1 ^{er} novembre 2027 (« Contribution volontaire en espèces »). Elle sera versée au bénéfice des Porteurs de parts de Série A et de parts de Série F. Les Contributions en espèces volontaires de Brookfield reçues par le Fonds seront comptabilisées dans les revenus du Fonds aux fins de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu.
Effet de levier	Le Fonds peut emprunter à concurrence maximale de 10 % de sa VL afin de disposer des liquidités nécessaires au paiement en espèces du prix de rachat des parts et à des fins de fonds de roulement. Le Fonds sous-jacent est soumis à un plafond d'emprunt de cinquante pour cent (50 %) de son actif total en tant que de besoin.
Déclaration de revenu	Formulaire T3.

Brookfield Private Equity Fund (Canada)

NOTES FINALES

- Actifs totaux** sous gestion de Brookfield au 31 décembre 2025.
- La valeur totale des actifs** correspond à la valeur brute des investissements (à la juste valeur) majorée des liquidités et des investissements à court terme, à l'exclusion de tout autre actif.
- La valeur liquidative** (« VL ») correspond à la valeur totale de l'actif (telle que définie dans la Note de bas de page 2 ci-dessus), déduction faite de tout passif en ce compris la dette au niveau du Fonds (hors dette relative aux investissements en portefeuille). Au 31 mars 2026, la valeur liquidative du Fonds Brookfield Private Equity Fund (Canada) s'élevait à 163,1 millions d'USD. Pour obtenir de plus amples informations sur les modalités de calcul de la VL par le Fonds, consultez la section « Calcul de la Valeur liquidative » de la Notice d'offre du Fonds.
- Le levier** est obtenu en divisant i) le montant total des dettes à recours contractées dans le cadre d'emprunts (p. ex. la dette bancaire) au niveau du Fonds par ii) la valeur totale, en fin de mois, des investissements du Fonds, à laquelle s'ajoute la valeur de tout autre actif (tel que l'encaisse).
- Le nombre d'investissements** ne tient pas compte du portefeuille de titres publics.
- L'allocation d'actifs** est déterminée à partir de la valeur liquidative des investissements du Fonds, elle-même définie comme la somme de la valeur brute des actifs des investissements (à la juste valeur).
- Le rendement total** correspond à la variation en pourcentage de la VL par action depuis le début de la période visée, majorée du montant net des éventuelles distributions par action déclarées au cours de ladite période. Le rendement total n'est pas une mesure reconnue en vertu des normes IFRS. Il est calculé après déduction de l'ensemble des frais, y compris les commissions de gestion et les commissions de suivi, le cas échéant. Tous les rendements présentés s'entendent nets de l'ensemble des charges du Fonds, y compris les frais généraux et administratifs, les frais liés aux transactions, les commissions de gestion, les commissions de performance et les commissions propres à chaque catégorie de parts. Le Fonds a été initialement doté d'actifs apportés par des entités affiliées aux sponsors en échange de parts du Fonds émises à la VL. Ces parts peuvent être rachetées grâce aux produits des souscriptions d'investisseurs tiers à un prix inférieur à la VL. Le prix de rachat étant inférieur à la VL, le nombre de parts détenues par des entités affiliées qui seront rachetées sera supérieur au nombre de parts qui auraient été rachetées à la VL, ce qui entraînera une augmentation de la VL par part pour les investisseurs restants (la VL du Fonds étant alors répartie sur un nombre plus réduit de parts). Par conséquent, une partie de la performance du Fonds déclarée au cours de ces périodes peut résulter de cette augmentation de la VL, plutôt que de la performance des investissements sous-jacents du Fonds. Dès lors que l'intégralité des parts détenues par des entités affiliées aux promoteurs aura été rachetée, cet effet d'augmentation de la VL cessera.
- ASG de Brookfield Private Equity** au 31 décembre 2025; données relatives au personnel au 31 décembre 2025. Les données relatives aux effectifs incluent les employés d'Oaktree qui deviendront des employés de Brookfield à l'issue de l'acquisition d'Oaktree, finalisée au cours du deuxième trimestre 2026.
- Les conditions** résumées dans le présent document sont présentées à titre d'information et sont qualifiées dans leur intégralité par les informations plus détaillées contenues dans la Notice d'offre. Vous devez lire attentivement la Notice d'offre avant de prendre toute décision d'investissement. Les termes en majuscules employés dans le présent document et qui ne sont pas autrement définis ont la signification qui leur est conférée dans la Notice d'offre.
- Structure d'investissement** Le Fonds sous-jacent opère au sein d'une structure dite « maître-nourricier », dans laquelle il agit en tant que fonds nourricier investissant la quasi-totalité de ses actifs dans Brookfield Private Equity Fund (« FCP »), un compartiment de BOWSAF Intermediate Fund FCP-RAIF, un fonds commun de placement de droit luxembourgeois constitué sous la forme d'un fonds d'investissement alternatif réservé à compartiments multiples (le « Fonds maître »).
- La **VL** devrait être calculée le dernier jour civil de chaque mois, conformément aux procédures et politiques de calcul de la VL du Fonds (la « Politique de calcul de la VL »).
- Les souscriptions** de parts seront calculées sur la base de la VL par part du dernier jour civil du mois précédant la date de souscription applicable (ce qui veut dire qu'une souscription de parts le 1^{er} septembre d'une année civile sera basée sur la VL par part au 31 août de cette même année).
- Les rachats trimestriels** sont soumis à la Limite de rachat en espèces et peuvent être suspendus. Toute demande de rachat de parts de Série A ou de Série F effectuée dans les 24 mois suivant la date d'émission initiale de ces parts sera rachetée à hauteur d'un montant égal à de 95 % de la VL des parts rachetées à la date de rachat applicable, déduction faite des frais et dépenses encourus par le Fonds pour financer ce rachat.
- Commission de gestion du Fonds maître.** En contrepartie de ses services, le Gestionnaire d'investissement est en droit de percevoir la Commission de gestion payable par le Fonds maître. Le Gestionnaire d'investissement peut choisir de percevoir la Commission de gestion sous forme d'espèces, de parts et/ou d'actions ou de participations d'Entités intermédiaires ou de toute combinaison de ce qui précède. Les « parts de Série A » désignent collectivement les parts de Série A (CAD) et les parts de Série A (USD). Les « parts de Série F » désignent collectivement les parts de Série F (CAD) et les parts de Série F (USD). Les parts de Série A sont offertes aux investisseurs souhaitant souscrire par l'intermédiaire d'un compte tenu auprès d'un courtier inscrit. Les parts de Série F sont offertes pour les investisseurs titulaires i) d'un compte à honoraires auprès d'un intermédiaire financier, ou ii) de comptes institutionnels ayant conclu avec leur intermédiaire financier une convention pour la fourniture de services de conseil en investissement et de service aux actionnaires. Une exonération de frais est accordée uniquement pendant les douze (12) premiers mois suivant la date de l'Offre initiale. La Commission de gestion et les Honoraires de gestion administrative applicables (tels que définis ci-dessous) s'appliqueront passé ce délai.
- Allocation de la participation à la performance.** Aux fins des présentes, le rendement total est calculé au niveau de l'entité BPE (Aggregator) SCSp, une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, dans laquelle le Fonds maître investit la quasi-totalité de ses actifs.
- Honoraires de gestion administrative/Commission de suivi.** Le Gestionnaire (ou toute personne qu'il désigne, le cas échéant) recevra du Fonds des Honoraires de gestion administrative, au titre de toutes les parts de Série A et de toutes les parts de Série F, d'un montant égal à 0,05 % par an de la VL de la Série de parts concernée. Les Honoraires de gestion administrative sont payables trimestriellement à terme échu et sont calculés mensuellement en fonction de la VL de chaque série de parts concernée. Le Fonds doit verser un montant égal à la commission de suivi pour les parts de Série A, ladite commission ayant une incidence sur la VL des parts de Série A. En conséquence, la VL attribuable à chaque série de parts ne sera pas la même. En raison de la commission de suivi, les distributions des parts de Série A seront, le cas échéant, inférieures à celles des parts de Série F. Une exonération de frais est accordée uniquement pendant les douze (12) premiers mois suivant la date de l'Offre initiale. La Commission de gestion et les Honoraires de gestion administrative applicables (tels que définis ci-dessous) s'appliqueront passé ce délai.

DIVULGATIONS

Brookfield Private Equity Fund (Canada) (le « Fonds » ou « BPE Canada ») est un « fonds nourricier » au sein d'une structure « maître-nourricier » qui investit la quasi-totalité de ses actifs dans Brookfield Oaktree Wealth Solutions Alternative Funds S.A. SICAV-UCI Part II — Brookfield Private Equity Fund (« SICAV ») (le « Fonds sous-jacent ») et, avec son fonds maître et tout autre véhicule intermédiaire par l'intermédiaire duquel les investissements sont réalisés, les « Fonds sous-jacents », un compartiment de Brookfield Oaktree Wealth Solutions Alternative Funds S.A. SICAV-UCI Part II, une société d'investissement luxembourgeoise à compartiments multiples et à capital variable constituée sous la forme d'une société anonyme. L'ensemble des informations contenues aux présentes concernant les Fonds sous-jacents ou Brookfield Asset Management Private Institutional Capital Investment Manager (Private Equity), L.P. (le « Gestionnaire d'investissement »), le gestionnaire du Fonds sous-jacent, ont été fournies par le Gestionnaire d'investissement.

Le présent document est confidentiel et ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres du Fonds ou des Fonds sous-jacents. Toute offre de titres du Fonds s'effectuera exclusivement selon les modalités de la Notice d'offre, qui expose de manière détaillée les implications, modalités et risques du Fonds. Toute offre et toute vente du Fonds dans les provinces et territoires canadiens concernés seront effectuées conformément aux exigences réglementaires de la province ou du territoire en question par l'intermédiaire d'un courtier, y compris une société affiliée de Brookfield, Brookfield Investment Management (Canada), ULC.

Brookfield Private Equity Fund (Canada)

Il n'y a aucune garantie que la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sera couronnée de succès ou conduira à une performance positive du Fonds. Un investissement dans le Fonds n'est pas un investissement dans le Fonds sous-jacent et un porteur de parts du Fonds n'aura aucune relation contractuelle ni aucun recours direct contre les Fonds sous-jacents ou le Gestionnaire d'investissement. Pour plus d'informations sur les stratégies d'investissement et les risques, voir la Notice d'offre du Fonds.

RÉSUMÉ DES FACTEURS DE RISQUE

Le Fonds ayant été créé pour investir la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds sous-jacent, un investissement dans le Fonds expose à tous les risques d'un investissement dans les Fonds sous-jacents, en sus des risques propres au Fonds et à son fonctionnement en tant que « fonds nourricier » du Fonds sous-jacent. Un investissement dans le Fonds implique des considérations et des facteurs de risque que les investisseurs potentiels doivent prendre en compte avant toute souscription. Certains risques associés au Fonds et aux Fonds sous-jacents sont résumés ci-dessous et décrits plus en détail, en parallèle d'autres risques, dans la section « Facteurs de risque » de la Notice d'offre et à la « Partie XV : facteurs de risque et autres considérations » du prospectus du Fonds sous-jacent (« Prospectus »), risques supplémentaires que les investisseurs sont priés d'examiner attentivement.

Les Fonds sous-jacents peuvent acquérir certains instruments ou utiliser certaines techniques d'investissement comportant des risques spécifiques. Par conséquent, un investissement dans le Fonds implique des considérations et des facteurs de risque que les investisseurs potentiels sont priés de prendre en compte avant toute souscription, et les références aux investissements du Fonds ou à ceux réalisés par ce dernier doivent être interprétées comme se rapportant également aux investissements des Fonds sous-jacents ou réalisés par ces derniers. Les risques associés aux Fonds sous-jacents ne sont pas intégralement résumés ci-dessous, mais sont détaillés à la « Partie XV : facteurs de risque et autres considérations » du Prospectus. Les principaux risques liés à un investissement dans le Fonds sont les suivants :

Tout investissement en titres comporte un risque de perte, y compris de perte totale, du capital. Un investissement dans le Fonds comporte un degré de risque significatif, tant en raison des types d'investissements envisagés par le Fonds et que de la capacité du Fonds à atteindre son objectif d'investissement, et ne devrait donc être réalisé que par des investisseurs capables d'évaluer les risques du Fonds et d'en supporter les implications. Avant d'acheter des parts du Fonds, les investisseurs potentiels sont priés d'examiner attentivement, entre autres, les facteurs de risque suivants, ainsi que les autres informations fournies dans la Notice d'offre et le Prospectus, dans les contrats de souscription du Fonds, ainsi que dans la Déclaration de fiducie modifiée et mise à jour, laquelle peut être modifiée, complétée ou modifiée et mise à jour en tant que de besoin. Les facteurs de risque énoncés dans le présent document, dans la Notice d'offre ainsi que dans le Prospectus ne prétendent pas constituer une liste exhaustive ou une explication complète de tous les risques inhérents à un investissement dans le Fonds. En outre, chacun des facteurs de risque énoncés pourrait, à lui seul, avoir une incidence défavorable importante sur le Fonds ou sur la valeur d'un investissement dans le Fonds. Les investisseurs potentiels ne doivent pas interpréter la performance des investissements de Brookfield Asset Management Ltd. (« BAM ») et, conjointement avec le Gestionnaire, le Gestionnaire d'investissement, Brookfield Corporation et chacune de leurs sociétés affiliées respectives et Brookfield Wealth Solutions Ltd, (« Brookfield »), d'autres véhicules et programmes d'investissement publics et privés que Brookfield gère actuellement et auxquels il participe, mais aussi qu'il pourrait gérer ou auxquels il pourrait participer à l'avenir, y compris des véhicules de co-investissement, des véhicules annexes (*sidecar vehicles*), des comptes séparés, des véhicules propres à une région, des véhicules propres à une stratégie, des véhicules propres à un secteur et des véhicules propriétaires, et, dans le cas de chacun des véhicules susmentionnés, chaque véhicule constitué en tant que fonds parallèle, fonds exécutif, véhicule complémentaire, véhicule nourricier, véhicule de co-investissement ou véhicule d'investissement alternatif (conjointement avec Brookfield, les « Comptes Brookfield »). Ils ne doivent pas non plus considérer que le Gestionnaire fournit quelque garantie que ce soit concernant les performances futures du Fonds. Aucune garantie ou déclaration n'est formulée quant à la réussite de la stratégie d'investissement du Fonds, et les résultats d'investissement peuvent fluctuer considérablement au fil du temps. Des changements défavorables dans la réglementation et dans les conditions économiques provinciales, nationales ou internationales, y compris, par exemple, les fluctuations des marchés financiers, les conditions prévalant sur le marché local, les règles gouvernementales et les politiques fiscales, la disponibilité des conditions de financement par emprunt et les taux d'intérêt, peuvent avoir un impact négatif important sur les perspectives d'investissement et la performance du Fonds.

Il n'existe aucune garantie que le Fonds atteindra son objectif d'investissement, ni qu'un porteur de parts pourra se voir rembourser le capital investi. Ainsi, un Porteur de parts doit être en mesure de supporter la perte de la totalité de son investissement dans le Fonds. Les investisseurs potentiels doivent s'en remettre à leur propre analyse et se fier à leur propre capacité à évaluer la nature d'un investissement dans les parts, y compris l'ensemble des risques inhérents à un tel investissement. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseillers juridiques, fiscaux, en investissement et comptables afin d'examiner les conditions et les risques liés à l'achat de parts.

RISQUES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE GÉNÉRAL

Conditions économiques générales. L'évolution des conditions économiques et géopolitiques générales à l'échelle mondiale, régionale et/ou aux États-Unis est susceptible d'avoir une incidence sur les activités du Fonds. Les taux d'intérêt, le niveau général de l'activité économique, les tarifs douaniers et les guerres commerciales, le prix des titres et la participation d'autres investisseurs aux marchés financiers peuvent avoir une incidence sur le marché sur lequel le Fonds réalise des investissements ou la valeur et le nombre d'investissements réalisés ou envisagés par le Fonds. Les changements et fluctuations importants affectant l'environnement économique, en particulier ceux observés dans les années qui ont suivi l'année 2008 et la crise bancaire, y compris la mise sous séquestre de la Silicon Valley Bank et de la Signature Bank au début de l'année 2023, qui ont provoqué des perturbations, une illiquidité et une volatilité fortes de toute l'économie mondiale, ainsi que les évolutions du marché résultant de la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19) peuvent également affecter la capacité du Fonds à réaliser des investissements et la valeur des investissements détenus par le Fonds ou la capacité du Fonds à céder ses investissements.

L'impact à court et à long termes de ces événements demeure incertain, mais ils pourraient continuer à avoir une incidence marquée sur les conditions économiques générales, la confiance des consommateurs et des entreprises, ainsi que la liquidité des marchés. Tout ralentissement économique découlant d'une récurrence de ces événements sur le marché et/ou d'une volatilité continue sur les marchés financiers pourrait avoir un effet défavorable sur les ressources financières des sociétés en portefeuille. On peut s'attendre à ce que les investissements soient influencés par les performances de l'économie globale. En outre, une pandémie grave, une catastrophe naturelle, un conflit armé, des menaces terroristes, des attaques terroristes et les effets d'actions militaires ou d'autres types d'interventions pourraient fortement perturber les économies mondiales, nationales et/ou régionales. L'impact négatif qui en résulterait sur les fondamentaux économiques ainsi que sur la confiance des consommateurs et des entreprises pourrait influencer défavorablement la valeur des marchés, accroître la volatilité et réduire la liquidité, autant d'éléments qui pourraient avoir une incidence négative sur la performance des investissements, les rendements du Fonds ainsi que la capacité du Fonds à réaliser et/ou céder des investissements. Bien que le Fonds puisse chercher à tirer parti des perturbations affectant les marchés du capital en investissant de manière opportuniste dans des secteurs ou des contextes touchés par les conditions susmentionnées, aucune garantie ne saurait être donnée quant à l'incidence de ces événements sur les investissements du Fonds ou sur l'objectif d'investissement du Fonds.

Investissement de la quasi-totalité des actifs dans le Fonds sous-jacent.

Dans la mesure où le Fonds investit la quasi-totalité de ses actifs dans les Fonds sous-jacents et exécute son programme d'investissement par l'entremise de ces derniers, les investisseurs potentiels sont également invités à examiner attentivement les risques associés à un investissement dans le Fonds sous-jacent. Pour un exposé détaillé des risques et des conflits d'intérêts généralement applicables au Fonds sous-jacent, veuillez vous reporter à la « Partie XV : facteurs de risque et autres considérations » et à la « Partie XVI : conflits d'intérêts » du Prospectus. Les risques et les conflits d'intérêts décrits dans le Prospectus à l'égard du Fonds sous-jacent et d'un investissement dans celui-ci s'appliquent généralement au Fonds et aux parts. Les rendements du Fonds reposent presque entièrement sur la performance de son investissement dans le Fonds sous-jacent et il n'existe aucune garantie que le Fonds sous-jacent sera en mesure d'atteindre son objectif d'investissement ou de mettre en œuvre sa stratégie. Certaines charges opérationnelles courantes du Fonds, qui s'ajouteront aux charges supportées indirectement par le Fonds en tant qu'investisseur dans le Fonds sous-jacent (y compris, notamment, les frais de transaction et les charges annuelles du Fonds sous-jacent, tels que les commissions de gestion du Fonds maître et les frais de service et/ou les frais de distribution au actionnaires et autres charges et responsabilités supportées par les investisseurs dans les Fonds sous-jacents), seront généralement supportées par le Fonds et les porteurs de parts, ce qui aura une incidence correspondante sur les rendements des porteurs de parts. Ces charges supplémentaires du Fonds auront pour effet de diminuer la performance du Fonds par rapport à celle des Fonds sous-jacents. Bien que le Fonds soit investisseur dans le Fonds sous-jacent, les investisseurs du Fonds ne seront pas eux-mêmes des investisseurs du Fonds sous-jacent et n'auront pas le droit de faire valoir directement des droits ou des réclamations à l'encontre du Fonds sous-jacent ou de ses sociétés affiliées.

Brookfield Private Equity Fund (Canada)

Un investisseur dans le Fonds pourra uniquement se prévaloir des droits prévus dans la Déclaration de fiducie et la Notice d'offre. Le Gestionnaire n'exerce aucun contrôle sur les stratégies ou les politiques de négociation du Fonds sous-jacent. Ni le Fonds ni le Gestionnaire ne prendront part à la gestion du Fonds sous-jacent ou n'exerceront un contrôle sur ses stratégies et politiques de gestion. Le Fonds est exposé au risque de mauvais jugement, de négligence ou de mauvaise conduite du Gestionnaire d'investissement. Les modalités du Fonds sous-jacent peuvent être modifiées. Rien ne garantit que la direction et/ou les investisseurs du Fonds sous-jacent ne modifieront pas à nouveau les documents régissant le Fonds sous-jacent. Ni le Fonds ni le Gestionnaire n'auront la possibilité de bloquer unilatéralement toute modification des documents régissant le Fonds sous-jacent. Ni le Fonds ni le Gestionnaire n'auront d'obligation ou de responsabilité envers un quelconque porteur de parts en cas de modification des modalités du Fonds sous-jacent. Le Gestionnaire n'est pas tenu de réviser ou de compléter la Notice d'offre, nonobstant toute modification des documents régissant le Fonds sous-jacent, sauf si la législation en vigueur l'exige.

Risque associé à la stratégie d'investissement du Fonds sous-jacent. Le Fonds sous-jacent investira dans différents secteurs, zones géographiques et cycles économiques, en tirant parti de la présence mondiale de Brookfield, de son expertise approfondie dans certains secteurs et contextes, ainsi que de sa valeur ajoutée en tant que partenaire stratégique. Le Fonds sous-jacent a l'intention d'investir dans les Comptes Brookfield et/ou aux côtés de ceux-ci et/ou dans des véhicules d'investissement tiers gérés par des gestionnaires de fonds tiers. Une telle stratégie peut comporter des risques différents de ceux des fonds, des véhicules d'investissement ou d'autres programmes ou dispositifs réalisant des investissements dans des catégories d'actifs, des secteurs industriels ou des zones géographiques plus restreints. Aucune garantie ne peut être donnée quant au fait que le Gestionnaire d'investissement privilégiera une classe d'actifs, un secteur ou une région spécifique, sa décision de saisir une opportunité particulière dépendant de nombreux facteurs. Dans la mesure où il n'est pas possible de déterminer avec précision le type d'investissements que le Gestionnaire d'investissement réalisera, il est difficile d'anticiper l'impact des risques associés à l'investissement dans une classe d'actifs, un secteur industriel ou une zone géographique spécifique. En outre, à mesure que le programme de placement du Fonds sous-jacent évoluera et se modifiera, un investissement dans ce dernier pourrait être assorti de risques supplémentaires et différents, qui ne sont pas actuellement connus du Gestionnaire d'investissement ou sont à ce jour considérés comme non significatifs. Aucune garantie ne peut être donnée quant au fait que tous les risques associés à un investissement dans une classe d'actifs, un secteur ou une région spécifique, ou même la majorité d'entre eux, ont été énoncés dans le présent document. En outre, bien qu'il soit prévu que le Fonds sous-jacent investisse principalement aux côtés des Comptes Brookfield, il peut à l'occasion constituer le seul véhicule parrainé par Brookfield participant à un investissement.

Absence de diligence à l'égard du Fonds sous-jacent. Le Fonds a été constitué spécifiquement pour investir dans le Fonds sous-jacent, et le Gestionnaire n'a pas effectué de diligence raisonnable en vue d'évaluer d'autres investissements potentiels pour le Fonds. Le Gestionnaire n'a pas l'intention de procéder à une diligence raisonnable des investissements ou des opérations à l'égard du Fonds sous-jacent et de ses investissements cibles. De même, le Gestionnaire ne procédera à aucune diligence raisonnable ni n'évaluera autrement l'efficacité du programme ou du processus d'investissement du Fonds sous-jacent. Par conséquent, il existe un risque que le Gestionnaire n'identifie pas les éventuels conflits d'intérêts, les comportements frauduleux ou les lacunes des investissements, voire encore dans la gestion administrative ou les opérations du Fonds sous-jacent, ce qui pourrait engendrer des pertes substantielles.

Confiance accordée au Gestionnaire d'investissement. Le succès du Fonds sous-jacent, et par voie de conséquence celui du Fonds, dépend de la relation entretenue avec le Gestionnaire d'investissement ainsi que de sa performance dans la gestion du portefeuille et des opérations du Fonds sous-jacent. Le Gestionnaire d'investissement peut subir, ou voir ses activités perturbées par, des difficultés financières ou opérationnelles liées à ses affaires ou à ses activités sans rapport avec le Fonds sous-jacent, sur lesquelles le Fonds sous-jacent, le Fonds et le Gestionnaire n'exerceront aucun contrôle. Dans l'éventualité où le Gestionnaire d'investissement échouerait, pour quelque raison que ce soit, à allouer des ressources suffisantes pour s'acquitter de ses responsabilités envers le Fonds sous-jacent, le Fonds pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs d'investissement ou de verser des distributions aux investisseurs.

Erreur de réplification. Bien que le Fonds investisse la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds sous-jacent, sa performance ne sera pas identique à celle du Fonds sous-jacent. Les coûts et charges afférents à un investissement dans le Fonds lui-même (y compris les Honoraires de gestion administrative) entraîneront nécessairement une sous-performance du Fonds par rapport à celle du Fonds sous-jacent. En outre, divers autres facteurs peuvent contribuer à des écarts entre la performance du Fonds et celle du Fonds sous-jacent, y compris, mais sans s'y limiter, les répercussions fiscales. En tant que de besoin et au fil du temps, une erreur de réplification pourrait apparaître entre le rendement du Fonds et le rendement du Fonds sous-jacent, laquelle pourrait, dans certaines circonstances, s'avérer importante.

Confiance accordée aux informations reçues du Fonds sous-jacent et du Gestionnaire d'investissement. Le Fonds n'a aucun moyen de vérifier de manière indépendante les informations qui lui sont communiquées par le Fonds sous-jacent ou le Gestionnaire d'investissement, y compris les valorisations et les estimations de valorisations (ainsi que les révisions ultérieures potentiellement importantes de ces valorisations ou estimations) des investissements réalisés par le Fonds sous-jacent. L'ensemble des informations préparées par le Fonds, le Gestionnaire et l'Administrateur et communiquées aux porteurs de parts seront généralement basées sur les informations reçues du Fonds sous-jacent. Rien ne garantit que ces informations seront exactes. Le Gestionnaire est en droit de se fier de manière définitive aux valorisations qui lui sont fournies par le Fonds sous-jacent et ne pourra être tenu responsable envers les porteurs de parts, actuels ou antérieurs, de s'être fondé sur des valorisations ou calculs erronés fournis par le Gestionnaire d'investissement ou le Fonds sous-jacent ou tout autre prestataire de services associé.

Historique de performance limité. Le Fonds et le Fonds sous-jacent n'ont pas d'historique d'exploitation sur lequel un investisseur potentiel pourrait se fonder pour évaluer la performance probable. Les performances d'investissement passées de tout autre Compte Brookfield (y compris les investissements réalisés par celui-ci) ou de tout investissement géré par Brookfield ou ses sociétés affiliées, ou des responsables ou autres professionnels de l'investissement de Brookfield ou de ses sociétés affiliées, ne sauraient être interprétées comme une indication des résultats futurs d'un investissement dans le Fonds. Bien que certains responsables et autres professionnels de l'investissement de Brookfield, tant individuellement que collectivement, puissent s'appuyer sur une expérience en matière d'investissement dans des opérations de capital-investissement, leur expérience passée ne peut pas être considérée comme un indicateur de la capacité du Fonds à pouvoir mettre en œuvre sa stratégie d'investissement et à atteindre son objectif d'investissement. Aucun seuil minimal de souscriptions totales n'est requis pour constituer le Fonds. Si le Fonds ne parvient pas à obtenir un montant important de souscriptions, cela peut avoir un effet défavorable sur le Fonds. En outre, le Fonds est exposé à l'ensemble des risques et incertitudes commerciaux associés à tout nouveau fonds, y compris le risque de ne pas atteindre ses objectifs d'investissement et celui d'une baisse substantielle de la valeur des parts et, par conséquent, de l'investissement des porteurs de parts. Même si le Gestionnaire entend réaliser des investissements dont les rendements estimés sont proportionnels aux incertitudes qu'ils comportent, rien ne garantit que le Fonds sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement ou d'atteindre son objectif d'investissement, ni qu'un porteur de parts se verra rembourser le capital investi. Les Porteurs de parts doivent être en mesure de supporter la perte de la totalité de leur investissement dans le Fonds.

Absence de marché pour les Parts; restrictions sur les transferts. Un investissement dans le Fonds est susceptible de constituer un engagement à long terme et ne convient qu'aux investisseurs avertis qui n'ont pas de besoin immédiat de liquidités. La revente des parts est restreinte, sauf si l'investisseur peut invoquer une autre dispense prévue par la loi ou obtenir une ordonnance discrétionnaire appropriée en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Il n'existe pas de marché public pour les parts du Fonds et il n'est pas prévu qu'un tel marché se développe. Faute de marché établi pour les parts, un porteur de parts pourrait éprouver des difficultés à les revendre, voire se trouver dans l'impossibilité de le faire. En outre, les parts ne sont pas librement cessibles et ne peuvent être transférées que par application de la loi ou moyennant le consentement écrit du Gestionnaire, qu'il peut refuser d'accorder à sa seule et absolue discrétion. Par conséquent, la capacité des porteurs de parts à aliéner leurs parts sera généralement limitée à leur droit de rachat, conformément aux conditions énoncées dans la Déclaration de fiducie et résumées dans la Notice d'offre. Le Gestionnaire peut, en outre, dans certaines circonstances, limiter ou suspendre le droit d'un porteur de parts à racheter tout ou partie de ses parts du Fonds, comme prévu dans la Déclaration de fiducie.

Brookfield Private Equity Fund (Canada)

Manque de liquidité des Parts; rachats. Le Gestionnaire peut également, dans certaines circonstances, limiter, suspendre ou autrement restreindre le droit d'un porteur de parts de racheter tout ou partie de ses parts du Fonds. En particulier, le paiement du prix de rachat s'effectue généralement en espèces, sous réserve de la limite de rachat en espèces. Nonobstant ce qui précède et sous réserve du droit du Gestionnaire de renoncer, à sa seule discrétion, à la limite de rachat en espèces, si le Fonds reçoit des ordres de rachat qui dépassent la limite de rachat en espèces, le Gestionnaire peut, à sa discrétion, différer le paiement du prix de rachat ou s'acquitter de tout ou partie du prix de rachat par l'émission d'un billet à ordre de rachat non garanti, illiquide et portant intérêt par une filiale du Fonds (un « Compartiment ») d'un montant en capital égal à 95 % de la VL par Part de la Catégorie ou de la Série applicable à la Date de rachat applicable. Les Billets à ordre de rachat émis par un Compartiment ou le Fonds seront illiquides et ne constitueront pas des investissements admissibles pour les Fiducies régies par un régime enregistré. Les parts sont également soumises à une commission de rachat anticipé.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines informations contenues dans le présent support commercial constituent des « déclarations prospectives », identifiables grâce à l'emploi de termes prospectifs tels que « peut », « devra », « devrait », « s'attend à », « prévoit », « vise », « projette », « estime », « a l'intention de », « continue », « croit », leurs formes négatives ou variantes équivalentes, ou une terminologie comparable. Les présentes déclarations prospectives reflètent les attentes, estimations, projections, opinions, hypothèses ou convictions actuelles du Gestionnaire et du Gestionnaire d'investissement, fondées sur les informations dont ils disposent à ce jour. Les présentes déclarations prospectives ne constituent pas des faits et contiennent des convictions reposant sur l'expérience et les attentes du Gestionnaire et du Gestionnaire d'investissement en ce qui concerne les investissements que réalisera le Fonds. Compte tenu de divers risques et incertitudes, les événements ou résultats réels ou les performances réelles du Fonds peuvent différer sensiblement de ceux reflétés ou projetés dans les présentes déclarations prospectives. Parmi les facteurs susceptibles d'entraîner des écarts importants entre les résultats ou événements réels et les attentes actuelles figurent, notamment, la volatilité des marchés financiers, les répercussions fiscales, les modifications des lois en vigueur et d'autres risques associés à l'investissement dans des titres, ainsi que les éléments présentés dans la section « Facteurs de risque » du présent document commercial et de la Notice d'offre. Par conséquent, nous vous invitons à lire attentivement la section « Facteurs de risque » de la Notice d'offre pour obtenir une analyse des risques et incertitudes que le Gestionnaire et/ou le Gestionnaire d'investissement considèrent comme importants pour le Fonds, son activité, ses résultats d'exploitation, ses perspectives et sa situation financière.

Le Gestionnaire et le Gestionnaire d'investissement déclinent toute intention ou obligation de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements ou de résultats futurs, ou pour tout autre motif. Aucune déclaration ou garantie n'est formulée quant aux performances futures ou aux présentes déclarations prospectives. Bien que le Gestionnaire et le Gestionnaire d'investissement estiment que les hypothèses inhérentes aux déclarations prospectives sont raisonnables, les présentes déclarations prospectives ne garantissent pas les performances futures et, par conséquent, il convient de ne pas s'y fier indûment en raison du caractère incertain de celles-ci.

Les informations contenues dans le présent document sont fournies à des fins didactiques et informatives uniquement et ne constituent en aucun cas un conseil juridique, fiscal ou d'investissement, une recommandation, une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres offerts par Brookfield Corporation et ses sociétés affiliées (collectivement, « Brookfield »). Il se peut que Brookfield n'ait pas vérifié (et décline toute obligation en ce sens) l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans les présentes, y compris celles fournies par des tiers. Vous ne devez donc pas considérer que Brookfield les a vérifiées. Toutes les perspectives, ou prévisions présentées aux présentes sont valables à la date figurant sur ce support uniquement et sont également susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les performances passées ne sont pas représentatives des performances futures et la valeur des investissements, ainsi que les revenus qui en découlent peuvent fluctuer.

© 2026 Brookfield Private Wealth LLC est une filiale à 100 % de Brookfield. Brookfield Private Wealth LLC est immatriculé en tant que courtier auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis et est membre de la FINRA et de la Securities Investor Protection Corporation (« SIPC »). Toute offre et toute vente du Fonds dans les provinces canadiennes concernées seront effectuées conformément aux exigences réglementaires de la province en question par l'entremise d'intermédiaires financiers, y compris une société affiliée de Brookfield, Brookfield Investment Management (Canada) ULC.

BPW-902409

 privatewealth.brookfield.com

 +1 855-777-8001

 Suivez-nous sur LinkedIn